Ambasciata d'Italia - Ottawa

DOCUMENTATION GÉNÉRALE REQUISE POUR UNE DEMANDE DE VISA POUR INVESTISSEURS

Le visa pour investisseurs est un visa d'entrée destiné aux ressortissants de pays non membres de l'Union européenne qui souhaitent effectuer un investissement ou une donation en Italie. Il permet aux investisseurs ou aux donateurs d'obtenir un titre de séjour en Italie en choisissant l'une des options suivantes :

1. Au moins 2 millions d'euros en titres de dette publique italienne ;

2. Au moins 500 000 euros en obligations ou en actions de sociétés italiennes (montant réduit à 250 000 euros en cas d'investissement dans des start-up innovantes) ;

3. Au moins 1 million d'euros dans des projets d'intérêt public en Italie, notamment dans les domaines de la culture, de l'éducation, de l'écologie, de la gestion de l'immigration, de la recherche et du développement, de l'art et du patrimoine culturel.

1. Justificatif de résidence dans la circonscription consulaire d'Ottawa : facture de services publics ou permis de conduire.	
2. Justificatif de résidence légale au Canada : passeport canadien, carte de résident permanent ou visa valide pendant au moins trois mois après la date de retour prévue. Pour les voyageurs qui ne retournent pas au Canada après avoir quitté l'espace Schengen : visa ou document de voyage approprié autorisant l'entrée dans le pays de destination.	
3. Passeport valable au moins trois mois après la date d'expiration du visa, accompagné de photocopies des deux premières pages ainsi que des visas précédemment délivrés. Le passeport doit également comporter au moins deux pages vierges.	
4. Une photographie d'identité récente en couleur (prise au cours des six mois précédant le dépôt de la demande), de face, sur fond clair et conforme aux normes de l'OACI : https://www.icao.int/sites/default/files/FAL/Annex_A-Photograph_Guidelines.pdf.	
5. Formulaire de demande dûment rempli et signé.	
6. Certificat d'autorisation délivré par le Comité « Investor Visa for Italy » (ce certificat est délivré à la suite de la présentation de la demande et des documents requis).	
7. Copie de la réservation des billets d'avion aller-retour ainsi que de l'itinéraire complet.	
8. Déclarations de revenus des deux dernières années.	
9. Enveloppe Xpresspost préaffranchie (ou toute autre enveloppe préaffranchie et préadressée d'un service de messagerie), portant l'adresse du demandeur en tant que destinataire et celle du Consulat en tant qu'expéditeur, accompagnée d'une photocopie de l'enveloppe, afin de permettre le retour du passeport.	

NOTES

